Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 21 avril 2008

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Rue Meierhof : régularisation foncière

Avant de réaliser les travaux de voirie de la rue Meierhof, la commune doit régulariser la situation foncière de la rue, c'est-à-dire déterminer la limite exacte entre la future voirie publique et les propriétés privées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de régulariser la situation foncière de la rue Meierhof.
DECIDE de racheter à 1 euro par partie, les parcelles privées concernées par l'emprise de la future voirie publique.
DECIDE de mettre à la charge de la commune tous les frais de géomètre et de notaire.

2/ Rue de Bettenhoffen: Annulation taxe de riverains.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,DECIDE d'annuler la délibération du 23 mai 2005 portant soumission des riverains de la rue de Bettenhoffen au paiement de la taxe des riverains.

3/ Rue MOZART : régularisation foncière

Le conseil municipal, DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section 2 n° 80 d'une superficie de 0,12 ares à M et Mme Gilbert MANTZ
FIXE le prix de vente de la parcelle à 21,95 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à cette cession.(vote : 16 voix pour et 2 abstentions)

4/ Travaux de réfection dans diverses rues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser des travaux de réfection de voirie dans différentes rues du village.
CONFIE les travaux à la société GCM de Bouxwiller pour un montant approximatif de 22 500 € TTC

5/ Délégation de service public pour l'alimentation et la distribution du gaz

Dans le cadre du développement de la commune, il serait souhaitable d'offrir un choix d'énergie supplémentaire aux administrés et donc de projeter la réalisation d'une distribution publique de gaz.

Le conseil municipal,DECIDE de :

- **retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation d'une distribution publique de gaz naturel selon le principe de la concession de travaux et de service public d'une durée d'environ 40 ans,**
- **autoriser le Maire à engager la procédure de consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion de service pour présenter à l'assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.**

(vote : 16 voix pour et 2 voix contre)

6/ Commission de délégation de service public pour le gaz

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer une commission « délégation de service public » pour le gaz.

7/ Transformation d'un Contrat Avenir en contrat à durée déterminée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE à compter du 1er juillet 2008 de recruter un agent contractuel remplissant les fonctions d'adjoint technique de 2ème classe 6ème échelon, pour une période de 3 ans.

9/ Emplacements MESSTI 2008

Suite aux travaux de la place du village, la disposition traditionnelle des manèges des forains pour le Messti 2008 doit être réétudiée.
Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer une commission « Messti » chargée d'attribuer les nouveaux emplacements pour les forains.

10/ Création d'une Commission Jeunes

Le conseil municipal, à l'unanimité,DECIDE
1. D'instituer une « commission des Jeunes » pour la durée du présent mandat.
2. Elle sera composée de jeunes âgés de 10 à 16 ans résidant dans la commune.

Entreprise d'insertion pour espaces.
Il est proposé proposé de faire appel à une entreprise d'insertion qui prendra en charge les grandes surfaces de tonte (gare, silwilligen, zones d'activités...) et le balayage de certaines rues (Route Nationale...).
Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à confier les travaux précités à une entreprise d'insertion et à retenir l'offre la mieux disante.

Le Maire

Gabriel MULLER